

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**13 Février 2018 à 20h30 en Mairie**

Le 13 février à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Tous sauf

**Absents représentés :** Françoise MIRAT par Elisabeth MOUFFLIER, Pascal POISSON par Romain GIRARDIN, Yvonne THIMOND par Régis NOIZET

**Absents excusés :** Céline PECHART, Nathalie PIETREMENT, Nathalie VERON (départ à 21h30)

**Absents non excusés:** Jean-Paul COLMONT, Hélène D'ARAQUY, Morgane DOR, Jacky PINGRET

Olivier CHANOINAT, Trésorier,

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire.

**Lecture du registre des délibérations du 18 janvier 2018 par le secrétaire de séance**

*Adopté à l'unanimité*

**Communications**

*15/02/2018 - 17h30 AG caisse locale crédit agricole*

*15/02/2018 - 20h30 AG des professionnels de santé*

*16/02/2018 - 10h à Châlons-en-Champagne Réunion Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation*

*20/02/2018 - 18h30 en Mairie Réunion SRADDET*

*21/02/2018 - 20h30 Commission patrimoine*

*08/03/2018 - 18h Commission des finances*

*14/03/2018 - 20h30 Conseil municipal DOB*

*17/03/2018 - 10h à 12h Matinée Petite enfance salle Roger Perrin*

*20/03/2018 - 18h Commission des finances budget*

*10/04/2018 - 10h CCAS Budget*

*10/04/2018 - 20h30 Conseil municipal budget*

*Demande d'installation de terrasses restaurant Jeanne d'Arc et Pizza Roma*

*Problèmes de réception TV*

*Course de la voie sacrée*

*Contentieux TASCOT*

*Ajout d'une délibération: Délibération de principe contre la baisse généralisée de la vitesse sur les routes à 80 km/h.*

**DELIBERATIONS**

**2018-9705 - Extension du Pôle santé Montmirailais - demande d'aide financière**

Madame Catherine RUIZ présente l'avenant au projet de santé déposé à l'ARS dans le cadre du projet d'extension de la maison médicale.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet.

Suite aux premières études, le cabinet d'architecte Borderieux Di Legge, missionné pour le projet a chiffré les travaux à 765 000 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour obtenir des financements dans le cadre de ce projet.

*Adopté à l'unanimité*

*Le projet d'extension du cabinet dentaire (chiffré à 134 000 € HT) n'est pas intégré dans la demande de subvention. Il est nécessaire d'obtenir plus d'informations ainsi que plus d'éléments concernant les éventuels financements avant de décider de sa réalisation. En cas de décision de réaliser les travaux, le projet fera l'objet de demande de subventions en 2019.*

### **2018-9706 - Travaux de réfection des églises - demande d'aide financière**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de travaux de réfection des églises de l'Echelle le Franc et de Montmirail.

Suite aux diagnostics réalisés par le Service départemental de l'architecture et du patrimoine sur les églises, il est apparu que les travaux les plus urgents à réaliser concernent l'Eglise de l'Echelle le Franc. L'Eglise de Montmirail nécessite par ailleurs des travaux urgents sur le bandeau situé au dessus du porche de la porte principale.

Les travaux ont été chiffrés comme suit par un architecte du patrimoine:

Eglise de l'Echelle le Franc	185 000 € HT
Eglise de Montmirail	21 800 € HT
<b>Total</b>	<b>206 800 € HT</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour obtenir des financements dans le cadre de ce projet.

*Adopté à l'unanimité*

### **2018- 9707 - Création d'allées et création d'un espace extérieur couvert dans le cimetière de Montmirail - demande d'aide financière**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de création d'allées et création d'un abri dans le cimetière de Montmirail.

Il s'agit de créer deux allées en enrobés dans le cimetière ainsi qu'un abri permettant la tenue de cérémonies.

Allées en enrobé	56 145 € HT
Création espace extérieur + toilettes	83 700,01 € HT
<b>Total</b>	<b>139 845,01 € HT</b>

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour obtenir des financements dans le cadre de ce projet.

*Adopté à l'unanimité.*

## **2018-9708 - Gestion des marchés d'approvisionnement et de la foire de Montmirail - Principe de délégation de service public**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de délibérer pour décider du mode de gestion des marchés d'approvisionnement et de la foire de Montmirail. Le rapport transmis au Conseil municipal, propose de poursuivre la gestion par une délégation de service public.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

DECIDE d'approuver le principe de l'exploitation des marchés et de la foire dans le cadre d'une délégation de service public

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

*Adopté à l'unanimité*

## **2018-9709 - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et constitution d'un groupement de commande Travaux de VRD et éclairage public rue des Glycines et rue de la Molotte**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de constitution d'un groupement de commande pour les travaux de VRD et éclairage public rue des Glycines et rue de la Molotte.

L'objet de la convention est de confier la maîtrise d'œuvre des travaux à la CCBC.

L'opération est estimée à 257 000 € HT répartie comme suit :

Communauté de Communes de la Brie Champenoise : 212 390 € HT.

Commune de Montmirail : 44 610 € HT (éclairage public)

A cela s'ajoute un financement par fond de concours de la Commune de estimé à 83 000 €,

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

*Adopté à l'unanimité*

## **2018-9710 Mise en place de la fibre optique - conventions de servitude avec la société Losange.**

La délibération est retirée. L'emplacement proposé (parcelle BD n°65, jardin derrière gare routière) n'est pas validé par le Conseil. Il est proposé de procéder à une installation du NRO et des SRO sur le parking de la gare routière, à côté du transformateur EDF.

*Délibération retirée de l'ordre du jour.*

## **2018-9710 - Effacement des réseaux de télécommunication rue des Glycines et rue de la Molotte - convention avec la société Orange.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la convention à passer avec la société Orange dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux de télécommunication rue des Glycines et rue de la Molotte.

L'objet de la convention est de formaliser les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Orange.

*Adopté à l'unanimité*

## 2018-9711 - Renouvellement de la convention fourrière avec l'A.I.M.A.A

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le renouvellement de la convention fourrière avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A) pour l'année 2018. Le cout de la prestation est de 0,35 € par habitant. De plus, un forfait de 170 € est demandé à chaque propriétaire d'animal retrouvé par les services municipaux et conduit en fourrière pour compenser les frais engagés par la Ville.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'A.I.M.A.A conclue pour une durée d'un an.

*Adopté à l'unanimité*

## 2018-9712 - Concours des maison fleuries - répartition des prix

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les prix de la manière suivante:

45,00 €	Pour les premiers des 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> catégories x 7	315 €
40,00 €	Pour le deuxième de la 3 <sup>ème</sup> catégorie x 1	40 €
25,00 €	Pour les troisièmes des 1 <sup>ères</sup> 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> catégories x 3	75 €
15,00 €	Pour les quatrièmes aux huitièmes des 1 <sup>ères</sup> 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> catégories x 12	180 €
10,00 €	Pour les suivants :	
	1 <sup>ère</sup> Catégorie x 0	0 €
	2 <sup>ème</sup> Catégorie x 50	500 €
	3 <sup>ème</sup> Catégorie x 6	60 €
	4 <sup>ème</sup> Catégorie x 0	0 €
	5 <sup>ème</sup> Catégorie x 1	10 €
	6 <sup>ème</sup> Catégorie x 0	0 €
	7 <sup>ème</sup> Catégorie x 0	0 €
	8 <sup>ème</sup> Catégorie x 1	10 €
	9 <sup>ème</sup> Catégorie x 0	0 €
	Soit un total de	1 190 €
	Les crédits nécessaires ont été portés au budget	

*Adopté à l'unanimité*

## 2018-9713 - Travaux de sécurisation routière à Montcoupot

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de travaux de sécurisation routière à Montcoupot. Il s'agit de prévoir un aménagement de sécurité à hauteur du passage piéton situé a proximité de l'arrêt de car croisement de la RD 933 et de la rue du Chateaufeu.

Le projet consiste en l'installation de deux éclairages ainsi que de deux panneaux avec flash lumineux permettant de prévenir la présence de piétons.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise GTIE pour 12055,50 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

## 2018-9714 - Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking situé à côté de la 1<sup>ère</sup> avenue. L'offre comprend la fourniture du matériel, la réalisation

des travaux de génie civil pour le raccordement, la réalisation du massif béton et la mise en place d'un système de supervision et monétique.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise GTIE pour 12 855,74 € HT

*Adopté à l'unanimité*

### **2018-9715 - Délibération de principe contre l'abaissement généralisé de la vitesse à 80 km/h**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter une délibération de principe contre l'abaissement généralisé de la vitesse à 80 km/h.

*Adopté à l'unanimité*

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h35*

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail

